

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 20079 Numéro SIREN : 803 346 626 Nom ou dénomination : HOLDING DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2023 sous le numéro de dépôt 8700



20230087002021

DATE DEPOT : 06/03/2023

N° DE DEPOT : 8700

N° GESTION : 2018B20079

N° SIREN : 803346626

DENOMINATION : HOLDING DES PRINCES

ADRESSE : 31 boulevard Gouvion St-Cyr 75017 Paris

MILLESIME : 2021

HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Bd Gouvion St-Cyr – 75017 PARIS
RCS PARIS 803 346 626

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 22 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux,,

Le 22 Juin à 12 h 00,

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

09 MARS 2023

8700

MB

Monsieur François BINSARD, demeurant 20 rue des Princes, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Associé unique de la société HOLDING DES PRINCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur François BINSARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

14

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 2 957,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 957,23 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	103 267,07 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	106 224,30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 106 224,30 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François BINSARD



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Bd Gouvion St-Cyr – 75017 PARIS
RCS PARIS 803 346 626

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 22 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux,,

Le 22 Juin à 12 h 00,

Monsieur François BINSARD, demeurant 20 rue des Princes, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Associé unique de la société HOLDING DES PRINCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur François BINSARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

47

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 2 957,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 957,23 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	103 267,07 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	106 224,30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 106 224,30 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

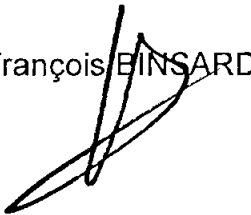
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François EINSARD



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Bd Gouvion St-Cyr – 75017 PARIS
RCS PARIS 803 346 626

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur François BINSARD, associé unique et Président de la société HOLDING DES PRINCES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'Affaires	/	/
Résultat d'Exploitation	3 493.23	13 919.49
Résultat Financier	- 14.00	/
Résultat Exceptionnel	/	20 000.00
Résultat Net	2 957.23	29 208.49

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Traitement des affaires en cours.



RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros comme lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 000,00 euros contre 15 000,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 506,77 euros contre 1 080,51 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personne comme à la clôture de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 506,77 euros contre 1 080,51 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 493,23 euros contre 13 919,49 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -14,00 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 3 479,23 euros contre 13 919,49 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 522,00 euros contre 4 711,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par un bénéfice de 2 957,23 euros contre un bénéfice de 29 208,49 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 213 329,90 euros contre 216 214,07 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 2 957,23 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 957,23 euros
------------------------	----------------



Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	103 267,07 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	106 224,30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 106 224,30 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 107 324,30 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à PARIS
Le 1^{er} Juin 2022

François BINSARD



Désignation de l'entreprise SAS HOLDING DES PRINCESNéant ☐Adresse de l'entreprise 31 BLD GOUVION SAINT CYR75017 PARISNuméro SIRET * 8 0 3 3 4 6 6 2 6 0 0 0 2 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	213 330	216 214
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	213 330	216 214
	Total général (I+II)	110	112	213 330	216 214
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		103 267	74 059
	Résultat de l'exercice	136		2 957	29 208
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		107 324	104 367
	Total II	154			5 000
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		936	936
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	69 237	105 070	105 911
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		106 006	106 847
	Total général (I + II + III)	180		213 330	216 214
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING DES PRINCES****A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôt

Dédutions

Déficits

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		3	1	1	2	2	0	2	1	3	1	1	2	2	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								210						
	Production vendue								214						
	biens														
	services *								218						
	Production stockée *								222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230						
										5 000					15 000
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232						15 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
	Autres charges externes *								242						
	dont crédit bail :														
	- mobilier									1 507					1 081
	- immobilier														
	Impôts, taxes et versements assimilés								244						
	dont taxe professionnelle														
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Rémunérations du personnel *								250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252						
	Dotations aux amortissements *								254						
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges								262						
	dont provisions fiscales pour implantations														
	commerciales à l'étranger *														
	dont cotisations versées aux organisations														
	syndicales et professionnelles														
	Total des charges d'exploitation (II)								264						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270						
Régime d'impôt	Produits financiers								280						
	Produits exceptionnels								290						20 000
	Charges financières								294						
	Charges exceptionnelles								300						
	dont amortissement des souscriptions dans des														
	PME innovantes (art 217 octies)														
	dont amortissement exceptionnel de 25% des														
	constructions nouvelles (art 39 quinquies D)														
	Impôts sur les bénéfices *								306						
										522					4 711
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310						29 208
B - RÉSULTAT FISCAL									312						
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318						
	Provisions non déductibles *								322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés								330						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
Dédutions	Entreprise nouvelle (44 septies)								986						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)								981						
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)								345						
	Zone franche urbaine (44 octies A)								987						
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)								989						
	Investissements outre-mer								344						
	Zone de développement prioritaire (44 septies)								993						
	Zone de réhabilitation de la défense (44 terdecies)								127						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								991						
	Crédance due au report en arrière du déficit								346						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									352						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS									370						

SAS HOLDING DES PRINCES
31 BLD GOUVION SAINT CYR
75017 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

RFG COMPTA
17 RUE DE LA LIBERATION

78350 JOUY EN JOSAS
01 45 38 99 56

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Dépréciation des créances	2
Produits à recevoir	2
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 213 329.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 2 957.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEKE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	5 000		5 000		
TOTAL	5 000		5 000		
G TOTAL GENERAL	5 000		5 000		
Dont dotations et reprises d'exploitation			5 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	936	936		
Impôts sur les bénéfices	5 233	5 233		
Groupe et associés	69 237	69 237		
Autres dettes	30 600	30 600		
TOTAL	106 006	106 006		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

- Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEKE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	30 600
Total	30 600

Charges et produits constatés d'avance

-

G

-

PA

Ca

af

af

af

af

